
COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PLENIERE DU 27 NOVEMBRE 2023

Délibération complémentaire

AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS CIVILES D'ISRAËL ET DE LA BANDE DE GAZA SUITE AUX CONSÉQUENCES DES ATTAQUES TERRORISTES DU HAMAS DU 7 OCTOBRE 2023 : POUR

1. Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association **Maguen David Adom** pour financer l'achat d'une ambulance médicalisée : 100 000 €
2. Attribution d'une aide exceptionnelle à **Acted** pour mener des actions humanitaires d'urgence dans la bande de Gaza : 100 000 €

Administration générale

SDRIF-E DU CONSEIL REGIONAL 12 JUILLET 2023 - AVIS REGLEMENTAIRE : CONTRE

Tout comme le plan régional de santé, ce type de délibération, aux enjeux et à la portée régionaux, devrait être débattu publiquement en séance publique et pas en CP à huis-clos.

Le SDRIF est le document stratégique cadre de la Région. Tous les documents infra-territoriaux, comme le schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCOT), le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) doivent être compatibles avec le SDRIF.

Le Département des Hauts-de-Seine prend part à la révision en qualité de personne publique associée (PPA). A ce titre, une première contribution au SDRIF-E a été apportée par un courrier du 10 août 2022, précisant la vision des Hauts-de-Seine à l'horizon 2040. Une seconde contribution départementale a été adressée à la Présidente de la Région, par courrier du 7 juin 2023, au titre de la concertation préalable engagée. Il s'agit des observations du Département sur les impacts de l'avant-projet du SDRIF-E sur les Hauts-de-Seine, concernant notamment :

- la spécificité du quartier d'affaires de La Défense ;
- les secteurs de développement à proximité des gares ;
- les objectifs de production de logements ;

- la gestion du risque d'inondation ;
- les mobilités et les transports en commun.

Avis favorable du département mais 5 “rappels” à la Région :

- **Production de logement et densité** : la production de logements ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie et de la diversité urbaine du département - la densification doit être maîtrisée (*est-ce que cela veut dire pas de logements sociaux ?*)
- **Infrastructures de transports en commun** : le prolongement de la ligne 12 du métro jusqu'à Sèvres et non seulement jusqu'à Meudon, comme cela est actuellement inscrit ; la transformation d'Orlyval en infrastructure de desserte locale par la création de trois gares supplémentaires sur le tracé existant d'Orlyval (Chemins d'Antony, Wissous et Rungis Fraternelle) pour éviter son démantèlement par Ile-de-France Mobilités et renforcer les liens entre ces territoires et le centre d'Antony.
- **Mobilités et réseau routier** : deux exemples spécifiques à Chaville et Asnières mais également la demande de rendre “appréciable au cas par cas” l'obligation de voies de bus et de covoiturage sur les grands axes.
- **Trames bleues** : demande de rendre “appréciable au cas par cas” l'obligation de s'assurer que l'urbanisation ne doit pas compromettre la réouverture des rivières urbaines.

Création d'espaces verts : intégrer l'extension du Parc de Chemin de l'Ile à Nanterre et la Promenade bleue tout au long des berges de Seine à la liste des espaces verts et/ou espaces de loisirs d'intérêt régional à créer dans les Hauts-de-Seine.

- CR réunion publique de concertation sur le SDRIF-E du 8 décembre 2022 : <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/01/CR%2520Reunion%2520Publique%2520SDRIF-e%2520Hauts%2520de%2520Seine.pdf> / présentation de la région : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/12/diapo_92.pdf
- SDRIF-E documents transférés par la Région : [SDRIF-E](#)
- Dossier de concertation de la Région : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/09/Sdrifeconcertation_V8_0.pdf
- Le groupe SER à la région a voté **CONTRE** : [NewsletterJuillet2023.pdf](#)
- Position du groupe Pôle Ecologistes à la région (*mai 2023*) et voir [la longue liste des amendements proposés à la séance du 12 juillet](#)
- Le CD92 demande MOINS de contraintes écologiques et sociales.
- Le CD93 a émis un avis défavorable, en séance plénière du 16 novembre : https://sacg.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/05_avis_departement_sdrif-e.pdf

AACG 92 - SUBVENTION 2024 : POUR

il s'agit de l'ancienne caisse de régime spécial des conseillers départementaux, jusqu'en 1992. Elle sera dissoute lorsque le dernier des sociétaires ne touchera plus sa retraite.

Pour l'année 2024, l'AACG 92 sollicite le bénéfice de cette subvention d'équilibre à hauteur de **610 000 €**.

ASSOCIATION MAIRES DES HDS - SUBVENTION 2023 : POUR

Le rapport d'activité n'est pas annexé à la délibération mais librement disponible en ligne) : <https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/b7fdb89fda7aa69399634ff8a8d87c2c.pdf>

150 000 €, montant identique à la subvention versée en 2022.

MOUVEMENT NATIONAL DES ELUS LOCAUX - SUBVENTION 2023 - Abstention

Il s'agit d'une association d'élus de droite et du centre, présidée par André Santini et Philippe Pemezec. Le site internet <https://mnel.fr/> n'est pas franchement tenu à jour : le plus récent numéro du trimestriel *L'élu local* date de 2021, les « grandes dates » de l'association s'arrêtent en 2018... Le montant demandé est de **22 000 €**.

Finances – Budget

CITALLIOS - RENOUVELLEMENT GARANTIE EMPRUNT : POUR

Par délibération de la Commission permanente du 18 janvier 2021 (rapport n° 21.53 CP) le Département a apporté sa garantie à hauteur de 80 % de trois emprunts, souscrits par CITALLIOS auprès d'ARKEA, de la Caisse d'épargne et du Crédit coopératif, pour un montant total de 40 M€.

Attractivité du territoire

CITALLIA RAPPORT ANNUEL 2022 : Donné acte

CITALLIA est la SPL (société publique locale) d'étude des départements du 92 et 78. Elle est adossée à CITALLIOS, la SAEM, qui est aménageur (aide à la maîtrise d'ouvrage). Le but est de créer un aménageur global, qui puisse assister les collectivités dans leurs projets de A à Z (phases d'études, foncière, aide à la maîtrise d'ouvrage, promotion en propre, etc.). C'est une évolution entreprise par toutes les SAEM pour stabiliser leur modèle économique, trop vulnérable aux vagues inconstantes de la commande publique.

Adossement à Citallios : même directeur général, **Maurice Sissoko** ; pas de ressources propres ; mise à disposition d'un seul personnel de Citallios (son directeur d'études).

Chiffre d'affaires 2022 : **108 070 €** dans les Yvelines et **27 970 €** dans les Hauts-de-Seine. Entièrement pour des études (pas encore de demandes d'aide à la maîtrise d'ouvrage ou dans la construction).

Les communes des Yvelines sont sur-représentées dans les actionnaires publics par rapport aux Hauts-de-Seine, ce qui est normal car Citallia est née de la défunte SPLie Yvelines.

SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - RAPPORT ANNUEL 2022 : Donné acte

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental siégeant au conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement durant l'exercice 2022.

- Les représentants du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat social.
- Par décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2021 et en contrepartie de ses fonctions et responsabilités de Présidente Directrice générale, Madame Marie-Laure Godin, perçoit une rémunération annuelle nette des cotisations sociales obligatoires de 38 700 €. Elle bénéficie également d'un véhicule de fonction.
- Par décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2021 et en contrepartie de ses fonctions et responsabilités de Directrice Générale déléguée, Madame Françoise Guilbert, perçoit une rémunération annuelle nette des cotisations sociales obligatoires de 27 000 €. Elle bénéficie également d'un véhicule de fonction.

<https://www.ileseguin-rivesdeseine.fr/fr/propos-de-la-spl-val-de-seine-amenagement>

Affaires sociales – Solidarités

MODERNISATION DES EHPAD ET DES RESIDENCES AUTONOMIE - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT : POUR

108 EHPAD et 42 résidences autonomie, pour partie vétuste ou inadapté aux attentes des personnes âgées et de leurs familles. L'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ont participé, aux côtés des services du Pôle Solidarités du Département, à la sélection des projets.

Axes retenus pour l'amélioration des EHPAD : personnalisation des lieux, le sentiment d'être chez soi ; ouverture sur l'extérieur ; facilitation des soins ; viabilité économique ; qualité de la conception.

Et pour les RA : cadre de vie ; performances énergétiques ; confort et la sécurité des seniors qui vivent dans ces habitats.

1 330 616,30 € aux projets d'investissements concernant **trois EHPAD (Vanves, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison)**

636 209,20 € aux projets d'investissements concernant **huit résidences autonomie (Boulogne Billancourt, Chatillon, Clichy-la-Garenne, Colombes, Puteaux, Saint-Cloud, Sceaux).**

TELEALARME GIP AUTONOMY - SUBVENTIONS 2023 : POUR

Soutien aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) et Communes, au titre de la prise en charge partielle du coût d'abonnement à un système de téléassistance en faveur des personnes en situation de handicap ou âgées de 60 ans ou plus. 7€ par mois et par abonné ou 4,50€ (imposés).

En tout **301 533,48 €** de participation financière du département.

Les organismes partenaires (les CCAS donc) doivent assurer :

- La gestion des appels par une centrale d'écoute ouverte tous les jours de l'année et 24 heures sur 24 ;

La location, installation et désinstallation à domicile, et maintenance du matériel de téléassistance au domicile des bénéficiaires.

INSERTION CONVENTION RSA – SURESNES : POUR

Par délibération n° 4 du 11 décembre 2020 (rapport n° 20.112), le Conseil départemental a approuvé la convention conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Suresnes relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, applicable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Evolution du partenariat :

- Renommer le Service emploi « Espace insertion » ;
- Préciser le public ciblé pour y inclure les « nouveaux entrants » RSA ;
- Prolongation d'accompagnement à 12 mois au lieu de 6 mois, « afin d'optimiser les actions en cours ».

Participation du département de **61 320 €**.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT - CONVENTIONS AVEC LES PORTEURS DE PROJET : POUR

L'Etat apporte un soutien financier à son déploiement, en participant aux dépenses d'une nouvelle prestation, l'aide à la vie partagée (AVP), créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Dans la phase d'amorçage de l'AVP (2021-2022), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), opérateur de l'Etat, s'est engagée à prendre en charge 80 % des dépenses d'AVP des Départements.

Trois porteurs de projets – Biens communs, Autonome ensemble chez Jeannette, Cosima Dinita – ont sollicité cette aide pour notre département ; après examen, la CNSA a délégué la somme de 202 087 € au Département des Hauts-de-Seine

REMUNERATION ASSISTANTS FAMILIAUX : POUR

Revalorisation de deux éléments de la rémunération des assistants familiaux : l'indemnité d'entretien et la prime de fin d'année (augmentation du coefficient multiplicateur exprimé en heures).

Le minimum garanti (MG) ayant évolué plus rapidement que le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) au cours de l'année écoulée, je vous propose de modifier la délibération de la Commission permanente du 19 septembre 2022 (rapport n° 22.255 CP) comme suit, afin que cette indemnité soit assise sur le MG :

Indemnité d'entretien	Montant antérieur mensuel en heures de SMIC bruts *	Montant mensuel en heures de MG bruts proposé **
Enfant de 0 à 10 ans	1,2 h SMIC / jour d'accueil = 13,82 €	3,5 MG / jour d'accueil = 14,35 €
Enfant de 11 à 21 ans	1,3 h SMIC / jour d'accueil = 14,97 €	3,8 MG / jour d'accueil = 15,58 €

*valeur du SMIC horaire brut au 1^{er} mai 2023 = 11,52 €

**valeur du MG horaire brut au 1^{er} mai 2023 = 4,10 €

Personnel

PRIME POUVOIR ACHAT EXCEPTIONNELLE – POUR

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Les agents non permanents (apprentis, stagiaires, vacataires) ne sont pas éligibles.

FOOTBALL CLUB 92 - SUBVENTION 2023 : POUR

Il s'agit du football club des agents. Il existe une coupe de France des départements et préfectures. Subvention stable de **10 000 €**.

Commande publique

GROUPES DE COMMANDES CURAGE REEMPLOI DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE BATIMENT DEPARTEMENTAUX : POUR

3 lots géographiques : 78, 92 Nord, 92 Sud.

Sur 4 années : estimation des besoins à **6,5 M€ HT** pour les Hauts-de-Seine et 3,5 M€ HT pour les Yvelines.

COMPTE RENDU MARCHES AVENANTS JUILLET-AOÛT 2023 – COMPLEMENTS : DONNE ACTE

C'est la société LITTERA STENOYPIE qui s'occupe de la transcription écrite des séances plénières, pour un coût de 26 750 € payés le 28 juillet 2023, mais on ne sait pas exactement pour combien de séances et réunions (« *Prestations de sténotypie et retranscription intégrale des débats de l'Assemblée départementale et autres réunions* »).

Beaucoup de marchés relatifs aux œuvres sociales du CSE du département (locations de lieux de vacances et achats de billets pour des concerts à l'Accor Arena).

Quelques acquisitions d'œuvres, dont "*Comment fonctionnerait la société si tout le monde avait la même apparence ?*" de l'artiste Juliette Green (15 000 €).

Sports

FINANCEMENT OUVRAGES OLYMPIQUES - AVENANT 2 : POUR

Cette convention définit les modalités de participation du Département au financement de la contribution de 12 millions € HT de la SOLIDEO, destinée au projet de réaménagement et de modernisation du stade départemental Yves-du-Manoir et des sites d'entraînement sur le territoire des Hauts-de-Seine.

La contribution indexée du Département a été portée à 5,693 millions d'euros HT, valeur à terminaison :

- 3,409 millions d'euros HT pour le projet Yves-du-Manoir ;

2,284 millions d'euros HT pour la rénovation de la piscine Olympique de Colombes.

CONCESSION SERVICE PUBLIC - CENTRE EQUESTRE HARAS DU JARDY - AVENANT : POUR

Par courrier du 24 juin 2020, le Département des Hauts-de-Seine a été informé que la société Jardy EURL, absorbée par la société Dalia SAS, avait transmis à cette dernière la pleine propriété de la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la société Jardy Equitation.

Transfert de l'intégralité des droits et obligations, nés de la concession de service public relative à l'exploitation et à la gestion du centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy, de la société Jardy EURL à la société Dalia SAS, nouveau titulaire du contrat de concession de service public.

- <https://communiqués.categorynet.com/business/161298-le-paris-country-club-devient-une-marque-regroupant-5-sites-exceptionnels/>
- Détails sur la société Dalia SAS : <https://www.verif.com/societe/DALIA-SAS-451194658/>
- Liste des entreprises dirigées par Dalia : <https://www.e-pro.fr/dirigeants/4233342-Patrick.DALIA.html>

CENTRES DE FORMATION ET PLANS D'ACTION PRIMES CHAMPIONS RESILIATIONS DE CONVENTIONS : POUR

Soutiens financiers pour l'année 2023-2024 :

- aux centres de formation sportive agréés des clubs de basket-ball « Nanterre 92 », de handball féminin « Paris 92 » et de volley-ball féminin « Mariannes 92 » ;
- au club de hockey sur gazon « CAM 92 », pour son programme d'actions annuel

Résiliation de conventions (car les clubs n'ont pas évolué en 1^{ère} division ou parce qu'au contraire ils ont progressé « au plus au niveau national ») :

- Association « Courbevoie sport Tennis de table » ;
- Association « Cercle athlétique de Montrouge » ;
- Association Stade français Paris Saint-Cloud ;

Accorder une prime, prenant la forme de subventions, à deux clubs alto-séquanais pour leurs titres de champion de France ou vainqueur de coupe de France

CONVENTIONS VACANSPORTS HDS - SUBVENTIONS CHAMPIONNAT FRANCE ELITE SCOLAIRE : POUR

Conventions à conclure avec dix Communes des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition, à titre gratuit, de leurs installations sportives municipales au bénéfice du dispositif départemental Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

Soutien apporté aux vingt et une association sportive des collèges pour leur participation aux championnats de France Elite Scolaire.

Huit Communes alto-séquanaises (Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Chaville, Clichy-la-Garenne, Courbevoie, **Fontenay-aux-Roses** et Villeneuve-la-Garenne) ont déjà conclu, avec le Département, des conventions fixant les conditions et modalités du soutien qu'elles apportent au dispositif.

Elles mettent à disposition leurs installations sportives, à titre gratuit, pendant les périodes de vacances scolaires, en échange d'un droit de réservation prioritaire. Ce droit de réservation prioritaire correspondant à un quota variable de la totalité des places disponibles, pour les activités organisées dans les installations ainsi mises à disposition. Ces conventions arriveront à expiration le 31 décembre 2023.

Six des Communes susmentionnées (Asnières-sur-Seine, Bagneux, Châtenay-Malabry, Chaville, Clichy-la-Garenne et Fontenay-aux-Roses) ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de renouveler celles-ci. Quatre nouvelles Communes (Antony, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers) ont quant à elles souhaité à leur tour développer un partenariat avec le Département au titre de ce dispositif.

Culture

ALBERT KAHN - ACTUALISATION ADHESIONS ET COTISATIONS : POUR

ALBERT KAHN - REMISE FICHIERS NUMERIQUES - EDITIONS HEMISPHERES : POUR

MUSEE SCEAUX - CONTRAT DE PRET – ISSY LES MOULINEAUX : POUR

MUSEE SCEAUX - PRET - DEPARTEMENT DU DOUBS - EXPOSITION COLOSSES : POUR

ASSO AMIS MUSEE SCEAUX - CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 : POUR

FONDATION DU PATRIMOINE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 : POUR

CONVENTION PARTENARIAT MEL - DISPOSITIF PAR NATURE ATELIERS LITTERAIRES VIVANT : POUR

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - AIDE AUX PROJETS : POUR

Nous avons voté le principe de ce schéma en juillet mais des erreurs et oublis (ventilations incorrectes, convention-type manquante pour l'un des projets, etc) doivent être rectifiés.

Eau et assainissement

AMENAGEMENT BERGES - DEPLACEMENTS BATEAUX – LOGEMENTS : POUR

Remboursement du propriétaire du bateau-logement « Atlas », à hauteur max de **8 000 € HT**.

Education

COLLEGES PUBLICS - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLES - ANNEE 2023 : POUR

Sur l'attribution des subventions exceptionnelles pour un montant total de **92 057 € dont le Collège George Sand à Châtillon, pour un montant de 12 650 € pour financer le transport vers la piscine pour l'année 2022.**

COLLEGES PUBLICS UTILISATION GYMNASES MUNICIPAUX SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES : POUR

Montant : **221 374 €**.

COLLEGES PRIVES - SUBVENTION UTILISATION GYMNASES MUNICIPAUX 2022-2023 : POUR

Communes	Etablissements	Subventions TTC
Asnières	Chambertin	4 468,25 €
Boulogne-Billancourt	Saint Joseph du Parchamp	450,00 €
Colombes	Jeanne d'Arc	3 250,00 €
Courbevoie	Hautefeuille	5 255,00 €
Issy-les-Moulineaux	Saint Nicolas	1 000,00 €
Montrouge	Jeanne d'Arc	12 950,00 €
Neuilly-sur-Seine	Saint Dominique	8 428,75 €
Puteaux	Bienheureux Charles de Foucauld	17 146,00 €
Rueil-Malmaison	Notre Dame	22 810,00 €
Sceaux	Sainte Jeanne d'Arc	20 609,20 €
Sèvres	Jeanne d'Arc	3 610,00 €
Vaucresson	Suger	8 420,00 €
Total		108 397,20 €

PASS PLUS AFFILIATION NOUVEAUX ORGANISMES : POUR

ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CP 27 NOVEMBRE 2023
ASNIERES SUR SEINE
La compagnie du Catogan
BAGNEUX
Tous au Web
CHATILLON
Châtillon échecs
CLAMART
Fit Elite
CLICHY
La Boite à Mômes
GENNEVILLIERS
Théâtre de Gennevilliers
ISSY LES MOULINEAUX
Scouts Unitaires de France - Groupes Issy les Moulineaux - Vanves
LE PLESSIS ROBINSON
Robinson Arts Martiaux Boxing Club -RAMBC
MEUDON
Les fées Bulle
NANTERRE
SARL CAP CGR cinéma Nanterre Université
Association sportive du lycée Claude Chappe
RUEIL MALMAISON
Stade français section Natation Artistique
SURESNES
Suresnes Kick Boxing Club

Jeunesse

ATTRIBUTION BOURSES FORMATION BAFA ET BAFD : POUR

La bourse, de **160 €** maximum, est modulable en fonction des autres aides obtenues par le stagiaire. Elle est directement versée à l'organisme formateur, qui la déduit du montant payé par le stagiaire pour sa formation. Un minimum de 10 % du coût total du stage reste à la charge du stagiaire après déduction de l'ensemble des aides obtenues.

Conditions : être domicilié dans les Hauts-de-Seine et réaliser sa formation par le biais d'un organisme de formation habilité.

A Fontenay-aux-Roses, cela n'a concerné que 3 jeunes. C'est un dispositif à faire connaître.

Relations et coopération internationales

SOUTIEN ENGAGEMENT JEUNES PROJETS SOLIDARITE INTERNATIONALE : POUR

Assouplissement des conditions de durée du voyage car beaucoup des projets déposés étaient plus courts que la durée minimum de 4 semaines.

Baisse des dossiers partiellement liée au départ de certaines grande écoles hors de département (Faculté de pharmacie de Chatenay et Centrale Paris).

Appétence en diminution des jeunes pour les voyages lointains en avion.

Mise en place d'une bourse pour "diversifier le profil" des jeunes partant effectuer des missions humanitaires à l'étranger, en dehors du dispositif Jeunes Solidaires, qui est plutôt sollicité par des jeunes faisant des études supérieures.

Edition IJS	Nombre de dossiers déposés	Nombres de projets soutenus	Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participants aux projets	Nombre total de participants aux projets
2017	62	53	178	418
2018	29	25	117	166
2019	33	23	96	142
2020*	28	0	0	0
2021*	17	0	0	0
2022	28	26	128	190
2023	16	16	67	112

Contractualisation municipale

CHATILLON 2022-2024 AVENANT 1 : POUR

Modifications proposées :

- Retrait de la subvention destinée à l'opération de sécurisation des abords des collèges et des écoles (car c'est désormais VSGP qui s'en occupe et plus la ville elle-même) ;
- Augmentation de la subvention destinée à l'opération de création d'une ludo-médiathèque ;

Augmentation de la subvention destinée à l'opération de rénovation du stade municipal.

Habitat – Politique de la ville

HABITAT PRIVE AIDES DEPARTEMENTALES AUX PARTICULIERS : DONNE ACTE

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'attribuer 47 subventions d'un montant total de **183 533 €** qui se décompose en **165 477 €** d'aide socle et **18 056 €** de bonus (dont 7 000 € de bonus énergétique et 11 056 € de bonus adaptation).

SUBVENTION FONCTIONNEMENT UNLI 92 : POUR

Soutien du département à hauteur de **3 500 €** à l'Union nationale des locataires indépendants des Hauts-de-Seine (UNLI 92), association de consommateurs spécialisée dans le domaine du logement.

Patrimoine non scolaire

MISE EN REFORME BIENS DIVERS DEPARTEMENTAUX : POUR

ANTONY - ACQUISITION PARCELLE : POUR

Le terrain aurait vocation à être inclus dans le Parc de Sceaux et permettrait, d'une part, de reconstituer la lisière du parc et d'accroître son boisement et, d'autre part, de créer une transition paysagère entre le Domaine de Sceaux et le tramway (2 100 m², 63 000 € HT).

RD 913 NANTERRE ET PUTEAUX VENTE VOLUMES SURPLOMB SCCV 159 WILSON : POUR

La SCCV 159 Wilson est titulaire d'un permis de construire pour la construction d'un immeuble d'habitation situé au 362, avenue Georges Clémenceau, à Nanterre et au 159, avenue du Président Wilson, à Puteaux (RD 913). Cet ensemble immobilier sera composé de cinq étages et sera édifié sur deux niveaux de sous-sol. Il accueillera 15 logements.

Cette future construction prévoit des oriels en saillie, interdits de façon générale. Néanmoins, une autorisation à titre exceptionnel peut être accordée pour un motif architectural. Le projet immobilier envisagé prévoit des oriels répondant aux critères énoncés, au regard notamment de leur intérêt architectural et de l'environnement proche d'immeubles comportant déjà des oriels.

La SCCV 159 Wilson a proposé d'acquérir le volume n° 3 au prix de **14 400 €** et le volume n° 4 au prix de **9 600 €**.

Infrastructures routières et navigables

RD 910 CHAVILLE - ACQUISITION IMMEUBLE CESSIION TERRAIN NU : POUR

Achat de 76 parcelles dans le cadre de la requalification de la RD 910, dont un immeuble appartenant à Hauts-de-Seine Habitat, qui sera détruit.

RD 914 RD 23 PUTEAUX - ACQUISITIONS DE VOLUMES : POUR

Transfert de voirie entre l'EPL La Défense et le département.

REEMPLACEMENT LUMINAIRES – SAINT CLOUD - CONVENTION FINANCEMENT : POUR

Mise en pratique d'une délibération votée en décembre 2022 (22.251) qui offrait la possibilité aux communes de faire prendre en charge le remplacement de leurs ampoules d'éclairage public par le département à hauteur de 80%.

Pas de demande côté Fontenay-aux-Roses.

Transports

T1 COLOMBES - ACQUISITION PARCELLE : POUR

Le prolongement du tramway T1 de la station « les Courtilles » à Asnières-sur-Seine, au tramway T2 à Colombes, couvre 6,4 kilomètres et nécessite l'acquisition de 192 parcelles, dont 34 bâties.

La valeur vénale de ce surplus est estimée à **126 340 €**, montant inférieur au seuil de 180 000 €, au-delà duquel l'autorité compétente de l'État doit être consultée. Les frais d'actes, à la charge du Département, sont estimés à environ 2 300 €.

T1 - ACQUISITIONS INDEMNISATIONS CESSION COLOMBES : POUR

Fixation du montant dû pour la maîtrise foncière des emprises propriétés de la Commune de Colombes, d'une surface de 16 862 m² environ, réparties sur tout le tracé du tramway et pour lesquelles la Ville a déjà autorisé une prise de possession anticipée le 10 juin 2020 + cession d'un surplus foncier au profit de la Ville.

- Approuver l'acquisition et l'indemnisation par le Département, auprès de la commune de Colombes, des 69 emprises et parcelles suivantes concernées par le projet de tramway T1, pour un montant total de 8 640 532 € HT

Approuver la cession par le Département à la commune de Colombes de la parcelle cadastrée section N 494 de 23 m², au prix de 10 948 € HT ;

POLE DEFENSE - DESATURATION STATION TRAMWAY T2 - CONVENTION FINANCEMENT : POUR

Des études prévisionnelles ont montré les difficultés actuelles et futures auxquelles le pôle d'échange de la Défense sera confronté, avec l'accroissement déjà constaté des flux de voyageurs, tendance qui devrait se confirmer avec le prolongement en cours du RER E et de la ligne 15 du métro. Face à ces prévisions, le Département des Hauts-de-Seine a pris l'initiative d'organiser, avec l'appui de la Région, un comité de Pôle La Défense.

Au titre du présent rapport, il est proposé d'approuver une deuxième convention de financement, pour un montant total de **17 370 k€** HT aux conditions économiques de décembre 2022 – soit 19 829 k€ HT en euros courants –, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etat, la Région Île-de-France, la RATP et Île-de-France Mobilités, relative aux études PRO, menées par la RATP, et aux travaux de désaturation de la station du tramway T2 du pôle de La Défense.

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit, en euros courants HT :

Etat	Région	Département des Hauts-de-Seine	RATP
15 %	35 %	25 %	25 %
2 974 364 €	6 940 182 €	4 957 273 €	4 957 273 €

TRAMWAY T10 - PROTOCOLE ACCORD AVENANT DIVISION LECLERC – CHATENAY MALABRY : POUR

Protocole d'accord à conclure entre le Département et la SCI Henrica, propriétaire expropriée des parcelles Q n° 75 et Q n° 74, d'une surface respective de 248 m² et 77 m², situées au 359, avenue de la Division Leclerc et route du Plessis Piquet à Châtenay-Malabry.

LIGNE 15 OUEST GPE - CESSIONS À LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : POUR

Cession à l'établissement public Société du Grand Paris des emprises nécessaires à la réalisation des gares et ouvrages annexes de la Ligne 15 Ouest du GPE, d'une superficie totale de 9 644 m² environ, moyennant un prix total de 3 608 000 €.

Prochaine commission plénière : vendredi 22 décembre 2023